

Politique d'octroi de dons de Transcontinental inc.

(« TC Transcontinental », « la Société » ou « l'entreprise »)

En vigueur le : 26 juillet 2012

Dernière mise à jour le : 11 juin 2018

1. CADRE GÉNÉRAL

TC Transcontinental s'est dotée d'une politique d'octroi de dons lui permettant de sélectionner, d'encadrer et de gérer la multitude d'activités auxquelles elle adhère au fil des ans en toute légitimité, sans obligation et avec fierté. Toutes les activités appuyées rejoignent les valeurs de l'entreprise.

Les activités soutenues par TC Transcontinental ont comme particularité d'être liées aux différentes collectivités où l'entreprise est présente et où ses gens travaillent. Cet appui de la Société est à l'image de la relation privilégiée qu'entretient TC Transcontinental avec les collectivités où elle fait des affaires, et s'arrime en tout point avec son plan de responsabilité sociale de l'entreprise.

1.1 Causes privilégiées

Nombreuses sont les causes pouvant être appuyées par TC Transcontinental, mais la Société a fait ses choix et soutient prioritairement les secteurs de l'éducation et de la santé.

1.2 Gestion

La gestion des dons est sous la responsabilité du comité des dons de TC Transcontinental. Pour sa part, le comité est régi par la présidente du conseil de la Société.

1.3 Budget

TC Transcontinental se donne pour objectif d'investir chaque année 1 % de son résultat opérationnel ajusté.

Pour connaître les montants et valeurs alloués aux dons effectués par l'entreprise, consulter le Rapport de responsabilité sociale de l'entreprise sur le site de TC Transcontinental, en cliquant [ici](#).

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

À titre d'entreprise citoyenne active et reconnue dans les communautés où elle est présente, TC Transcontinental a fait le choix d'apporter son appui à différents organismes engagés dans ces communautés.

2.1 Distribution

La distribution des contributions accordées par TC Transcontinental rejoint principalement l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- exercer son rôle d'entreprise citoyenne active;
- renforcer ses liens avec les collectivités;
- privilégier les secteurs de l'éducation et de la santé;
- mettre de l'avant ses produits et services;
- promouvoir ses orientations stratégiques.

2.2 Formes des contributions

Les contributions accordées par TC Transcontinental dans le cadre de la politique d'octroi de dons se déclinent généralement sous les formes suivantes :

- don en argent
- service d'impression
- service de distribution
- placement publicitaire

2.3 Exclusions

TC Transcontinental refuse d'emblée les demandes de dons en provenance :

- de groupes de lobbying et de revendication;
- d'individus non liés à une cause humanitaire.

2.4 Contribution à des partis politiques

TC Transcontinental ne verse d'aucune façon que ce soit des dons à quelque parti politique ou organisation à caractère politique ou groupe d'intérêt prônant une idéologie politique au nom de TC Transcontinental.

De plus, tout employé de TC Transcontinental à temps plein, à temps partiel, à forfait ou embauché sur une base saisonnière n'est autorisé à verser au nom de TC Transcontinental des contributions politiques.

2.5 Contribution à des organismes religieux

TC Transcontinental ne verse d'aucune façon que ce soit des dons ou des commandites à quelque organisme religieux ou groupe d'intérêt prônant une idéologie religieuse au nom de TC Transcontinental.

De plus, tout employé de TC Transcontinental à temps plein, à temps partiel, à forfait ou embauché sur une base saisonnière n'est autorisé à verser au nom de TC Transcontinental des contributions religieuses.

2.6 Récurrence non obligatoire de donation

En aucun temps, un don ou une commandite remis à un organisme par TC Transcontinental n'engage la Société à appuyer cet organisme de façon récurrente. Chaque nouvelle requête doit être soumise pour évaluation.

3. COMITÉ DONS ET COMMANDITES

Le comité des dons de TC Transcontinental est sous la responsabilité de la présidente du conseil de la Société.

3.1 Objectifs du comité

Le comité des dons a pour tâche d'évaluer les demandes tant externes qu'internes reçues directement par courriel à communications@tc.tc ou par l'entremise d'un employé.

Le comité des dons assure le suivi rigoureux des engagements de TC Transcontinental, s'assure d'éviter les doublons de dons et commandites en provenance de différentes sources au sein de la Société (ex : par secteur, par entité, par employé, etc.) et tient un registre des sommes versées ou des partenariats conclus.

3.2 Périodicité des rencontres du comité et suivis

Le comité des dons de TC Transcontinental se réunit au besoin pour analyser les demandes et un suivi n'est fait qu'envers les requérants dont la demande est acceptée.

4. RECEVABILITÉ DES DEMANDES

Toute demande de soutien liée à une campagne de financement périodique ou ponctuelle dans une optique d'entraide ou de développement dans les domaines répondant aux critères ou intérêts de TC Transcontinental est recevable et sujette à une analyse par le comité des dons de la Société.

4.1 Événement humanitaire ponctuel

Par ailleurs, dans le cas d'un événement humanitaire ponctuel (ex. : tremblement de terre, inondation d'une région, etc.), ou de tout autre cas jugé pertinent et valable par la présidente du conseil de la Société, cette dernière peut choisir d'agir sur-le-champ, sans restriction.